## Procès verbal

## Séance publique du conseil municipal du 12 juillet 2018

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note pour chaque dossier et adressée le 6 juillet 2018.

La séance publique est ouverte à 20 h20 sous la présidence de Monsieur AIGNEL Jacky, maire.

#### A l'ouverture de séance :

Nombre de conseillers		
En exercice 97		
Présents	53	
Pouvoirs	9	

Etaient présents (52): AIGNEL Jacky, AVENEL Josiane, BADOUAL Louisette, BECKER Patrick, BESNARD Daniel, CHAPIN Bernard, CHERDEL Franck, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Denis, COLLET Nicole, COLLEU Patrick, COLLEU Rémi, COUPE Christian, DABOUDET Gérard, de LEUSSE Pierre, FONTAINE Jocelyne, GREPAT Daniel, GRIPPAUDO Marie-Thérèse, HANDAYE Olivier, HARNOIS Christophe, HINGANT Arlette, LE BRETON Danielle, LEFEUVRE Daniel, LEJEUNE Jean François, LEMAITRE Anne Marie, LOUAIL-URVOY Annie, MASSOT Marie Thérèse, NOGUES Marc, OLLIVROT Jean-Paul, PELAN Martine, PERRIN Claude, PERRIN Yvon, POIDEVIN Chantal, POILVERT Jean Pierre, POULAILLON Martine, PRESSE Nathalie, RAULT Gilles, RECOURSE Yvon, ROBERT Loïc, ROCABOY Roselyne, ROUILLE Sylvie, SAUVE Joseph, SIMARD Yveline, SOULABAIL Béatrice, SOULABAILLE Nathalie, SOULABAILLE Thomas, TARDIVEL Alain, ULMER, Michel, UZURET Chantal, VERON Marie Hélène, WATTEBLED Christian.

Etaient absents en ayant donné pouvoir (9): AIGNEL Jean Yves ayant donné pouvoir à RAULT Gilles, AIGNEL Maryline ayant donné pouvoir à MASSOT Marie Thérèse, BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à ROUILLE Sylvie, CHERIAUX Alain ayant donné pouvoir à AVENEL Josiane, LE CERF Jean ayant donné pouvoir à PRESSE Nathalie, MOISAN Michel ayant donné pouvoir à ROCABOY Roselyne, PRISE Hubert ayant donné pouvoir à TARDIVEL Alain, RUELLO Loïc ayant donné pouvoir à BADOUAL Louisette, SCEUIL Fabienne ayant donné pouvoir à SAUVE Joseph.

Etaient excusés (2): GORDON Linda, ROCHARD Eric.

Etaient absents (34): AIGNEL Françoise, AIGNEL Jocelyne, AVELINE Catherine, BERRUYER Jacques, BERTRAND David, BEUNEL Nicolas, BEUREL Yvon, BRIEND David, BUHAN Pierre Yves, CARADEUC Gilles, CARRADEUC Pierre, COMMAULT Gilles, COMMAULT Michel, DIEULESAINT Karine, FABLET Michel, FISSEUX GADAIS Sylvie, HENRY Olivier, HUBERT Jessica, HUET Alain, KERDRAON Ronan, KERSANTE Serge, LABBE Jean Luc, LESAGE Bernard, MICHEL Philippe, MOISAN Valérie, PLESTAN Éric, PRISE Marylène, RAULT Delphine, RIOLON Bruno, ROBERT Bernard, ROUILLE Guy, ROUXEL Stéphanie, TERTRE Rémy, THOMAS NUSBAUMER Séverine.

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : MASSOT Marie Thérèse

Le compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1

## Décisions prises par le Maire

Objet	€TTC
Acquisition signalétique de chantier – Équipe voirie - Signature	1 419,67
Acquisition débroussailleuse – Équipe Espace verts – Besnard Motoculture	750,00
Rénovation des exutoires de fumées – Salle des fêtes de Langourla – Isogard	4 347,60
Rénovation du portail d'entrée du cimetière de Langourla - Bedel Metallerie	2 199,36
Rénovation du du mur périphérique et des piliers du cimetière de Langourla - Mené Constructions	5 463,89
Raccordement au réseau d'eaux usées – logements locatifs de Saint-Gilles du Mené (rue des Pignons) – ACM TP	1 860,00
Raccordement au réseau d'eaux usées – logements locatifs de Saint-Gilles du Mené (ancien presbytère + maison des jeunes) – ACM TP	1 395,20
Réfection d'un mur en pierre à Collinée (rue des Tisserands/rue Verte) – Cédric Robin	3 890,00

### Culture et vie associative

# Convention de mise à disposition du terrain de foot de Saint Jacut du Mené à la commune de Merdrignac - unanimité

Monsieur Gérard Daboudet présente une convention de mise à disposition du terrain de foot situé à Saint Jacut du Mené à la commune de Merdrignac

Le conseil est invité à :

- Valider la convention
- Donner pouvoir au Maire pour signer la convention

### Bilan de la saison culturelle 2017 / 2018 du centre culturel Mosaïque

Gérard Daboudet, adjoint à la culture et la vie associative expose le bilan de la programmation, ainsi que le bilan financier du centre culturel Mosaïque pour l'année 2017 / 2018.

### Programmation 2018/2019 du centre culturel Mosaïque - unanimité

Monsieur Gérard Daboudet présente la programmation 2018-2019 :

06/10/18	21h				(TTC)
		Ruz Réor / Skeud / pichard/vincendeau	Fest Noz	Abonné Gratuit Plein 6€	1 590 €
17/10/18	9h30 10h30 17h	Le théâtre des Tarabates	Mon monde à toi	Abonné 5€ Réduit 6€ Plein 7€	1 688 €
10/11/18	15h	Patrice de Bénédetti	Jean Solo pour un monument aux morts	Gratuit	1 150 €
30/11/18	20h30	La Boca Apierta	Une Aventure	Tarif A et tarif mini	1 583 €
06/12/18 07/12/18 9h	h30 10h45 9h30	Gazibul	Racines	Tarif Mini	2 384 €
19/01/19	20h30	Elise Noiraud	Pour que tu m'aimes encore	Tarif A et tarif mini	1 900 €
24/01/19	14h	Théâtre du Totem	Honorée par un petit monument	Tarif Mini	
08/02/19	14h30 20h30	Cie NGC25	Le Bal à Boby	Tarif A et tarif mini	2 321 €
05/03/19	14h30	Collectif Ubique	Hansel et Gretel	Tarif Mini	839 €
30/03/19	20h30	Titus – Cie Caus' Toujours	A peu près égal à Einstein	Tarif A et tarif mini	1 600 €
26/04/19	14h30 20h30	Insolite Cie	Effet indigo	Tarif A et tarif mini	2 300 €
23/05/19	10h30 14h30		Terres Libres	Tarif Mini	
24/05/19	20h30	Autre direction	concert	gratuit	5 800 €
25/05/19	20h30		Terres Libres	Tarif A et tarif mini	
07/06/19	h30 10h45 14h30 20h30	Glenn Besnard	A l'écoute du Mené	Gratuit	1 000 €
21/06/19	18h30	Two Men in blues	Fête de la musique	Gratuit	1 100 €

CATÉGORIE DE SPECTACLE	TARIF PLACE			CARTE SUPER ABONNE
TARIF A	13 € Plein Tarif	11 € Tarif Réduit	5 € Tarif Jeune	
TARIF MINI	7 € Tarif Adulte		3 € Tarif Jeune	5€

Tarif Fest Noz		6 € Tarif uniqu	ie
Tarif festival Mini Mômes et maxi Mômes	7 € Plein Tarif	6 € Tarif Réduit	5 € Tarif Abonné

#### Tarif abonnés « voisins, voisines »

Dan ar Braz et Clarisse Lavanant	Kastel d'Ô Uzel	15 € Tarif Abonné
Arnaud Tsamère – Ben	Palais des congrès Loudéac	25 € Tarif Abonné

Bar			
Boissons non-alcoolisées 15 cl	1€		
Boissons chaudes 15cl	1€		
Verre de Cidre 15 cl	1€		
Confiseries et friandises	1€		
Boissons alcoolisées 15 cl / vin / bière	2€		

Le conseil est invité à :

- Valider la programmation
- Donner pouvoir au Maire pour signer les contrats relatifs à la programmation

Daniel Besnard regrette que la commune n'envisage pas une programmation culturelle au théatre de verdure de Langourla. Pierre de Leusse note qu'une programmation estivale pourrait venir compléter la saison de Mosaïque. Le conseil municipal émet un avis favorable pour envisager cette programmation et invite la commission culture à formuler des propositions.

### Convention de prêt de matériel entre les salles de spectacles du territoire de LCBC - unanimité

Monsieur Gérard Daboudet présente une convention de prêt de matériel entre les salles culturelles du réseau Voisins/Voisines : Loudéac, Uzel et Collinée

Le conseil est invité à :

- Valider la convention
- Donner pouvoir au Maire pour signer la convention

### Inventaire du patrimoine des chapelles - unanimité

Monsieur Gérard Daboudet présente le recensement des chapelles sur Le Mené :

Chapelle de Saint Thia à Collinée

Chapelle Saint Joseph à Langourla

Chapelle Saint Georges à Langourla

Chapelle Saint Eutrope à Langourla

Chapelle Saint Roch à Le Gouray

Chapelle La Motte Basse à Le Gouray

Chapelle La Ville Es Goupines à Le Gouray

Chapelle de la Hautière à Plessala

Chapelle Saint Udy à Plessala

Chapelle Saint Louis à Saint Gilles

Chapelle Notre Dame des Sept Douleurs à Saint Gouëno

Chapelle Bon Réconfort à Saint Jacut

Chapelle Saint Jean Baptiste à Saint Jacut

Le conseil municipal est invité à valider l'inventaire.

### **Environnement**

Rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable - unanimité

Michel Ulmer, adjoint à l'environnement rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor a rédigé des projets de rapports pour Collinée, Le Gouray, St Gouéno, St Gilles du Mené, le syndicat de la Vieille Lande (Plessala), le syndicat de Caulnes La Hutte Quélaron (Langourla et St Jacut du Mené) avec l'aide de nos services.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal ADOPTE les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune déléguée de LE MENE. Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Au terme de la présentation, André Cherel présente un point sur les difficultés de mise en service de la station d'eau de Collinée. Il informe le conseil que des mises au point sont à nouveau effectuées depuis deux semaines et qu'une mise en service est envisagée avant la fin du mois de juillet.

### **Travaux**

### Toiture de la supérette du Gouray : diagnostic amiante avant travaux - unanimité

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 8 mars 2018 autorisant le lancement d'une consultation pour la réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux de réfection de la toiture de la supérette du Gouray.

Il présente au Conseil Municipal la proposition financière reçue de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics), après avoir rappelé que les collectivités publiques ayant recours à cette centrale d'achat sont considérées comme ayant respecté leurs obligations en matières de publicité et de mise en concurrence (article 9 du Code des Marchés Publics).

Cette proposition financière correspond à une intervention de la société Bureau Veritas, pour un montant forfaire de 466,91 € HT (560,29 € TTC), assorti des coûts unitaires des prélèvements et analyses suivants :

- analyses par la méthode META (Microscopie Électronique à Transmission Analytique) : 52,53 € HT par prélèvement/analyse
- analyses par la méthode MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée): 35,02 € HT par prélèvement/analyse

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Valider la proposition de la société Bureau Veritas, pour la réalisation d'un diagnostic avant travaux de réfection de la toiture de la supérette du Gouray, d'un montant forfaitaire de 466,91 € HT (560,29 € TTC), assorti des coûts unitaires des prélèvements et analyses sus-mentionnés ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

## Multi-accueil de Saint-Gouéno et salle des fêtes de Saint-Jacut du Mené : diagnostics amiante avant travaux - unanimité

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations en date du 20 juin 2018 validant les propositions de lancements de consultations pour des missions de maîtrises d'œuvres pour :

- la réhabilitation/extension du multi-accueil de Saint-Gouéno
- la réhabilitation de la salle des fêtes de Saint-Jacut du Mené

Il précise au Conseil Municipal que ces deux projets nécessitent préalablement la réalisation de diagnostics amiante avant travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Autoriser le lancement de consultations pour la réalisation des diagnostics amiante avant travaux, relatifs aux projets de réhabilitation de la salle des fêtes de Saint-Jacut du Mené et de réhabilitation/extension du Multi-accueil de Saint-Gouéno ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

## Toiture de l'église du Gouray (maîtrise d'œuvre) : consultation auprès d'architectes du patrimoine - unanimité

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération de rénovation des toitures de l'église du Gouray inscrite au Budget Primitif 2018 (mission de maîtrise d'œuvre).

Considérant la spécificité de cette mission de maîtrise d'œuvre et les exigences architecturales dont elle relève, Monsieur Le Maire suggère de lancer une consultation auprès d'architectes du patrimoine.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Autoriser le lancement d'une consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre, auprès d'architectes du patrimoine, pour la rénovation de la toiture de l'église du Gouray ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

#### Ouvrage d'art de cours d'eau sous voirie communale - unanimité

Considérant le patrimoine routier communal, les ouvrages spécifiques à la cohabitation cours d'eau / voirie, le programme communal d'investissement en voirie, le code de l'environnement, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Arguenon – Baie de la Fresnaye, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Rance, Frémur, Baie de Beaussais,

Considérant la non-conformité de l'ouvrage associé au cours d'eau sous voirie situé à la Ville aux Cointres à St Jacut-du-Mené et l'obligation au regard de la loi sur l'eau de mettre en œuvre un pont cadre conforme au débit du cours d'eau,

Considérant la vétusté et la dégradation de l'ouvrage associé au cours d'eau sous voirie situé au lieu-dit « Penhouët » à Langourla et l'obligation au regard de la loi sur l'eau de mettre en œuvre un pont cadre en lieu de place,

Vu l'accord de la DDTM / Service environnement / Unité eau et milieu aquatiques via récépissé enregistré sous la référence 22-2018-00085 et relatif au remplacement de 2 buses béton diamètre 600 par pont cadre 1.20 m x 0.80 m sur une longueur de 7 mètres à la ville aux Cointres à St Jacut-du-Mené,

Vu l'accord tacite (délai de 2 mois d'instruction expiré le 07/07/18) de la DDTM / Service environnement / Unité eau et milieu aquatiques et relatif au remplacement d'un pont maçonné par pont cadre 1 m x 1 m sur une longueur de 7 mètres au lieu-dit »Penhouët » à Langourla,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Autoriser le lancement d'une consultation relative aux travaux de mise en conformité précités dès validation de la présente délibération afin que les travaux soient effectifs avant la fin de la période d'étiage (31/10/18)
- Donner pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

## Aménagement de la rue Saint Guillaume et de la place de la Cohue à Collinée : consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre - unanimité

VU l'inscription budgétaire 2018 au titre des études de l'aménagement de la rue André Gilles à Collinée (15 000 € TTC),

CONSIDÉRANT la nécessité de reporter cette opération, compte tenu de l'arrivée du réseau de gaz naturel à Collinée et des travaux de raccordement prévus dans la rue André Gilles en 2019/2020,

CONSIDÉRANT l'état de détérioration de la voirie de la rue Saint-Guillaume et de la place de la Cohue, et la nécessité de procéder à leur remise en état,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Valider le remplacement de l'inscription budgétaire 2018 « Études aménagement rue André Gilles Collinée» par l'opération « Étude pour réfection de la voirie de la rue Saint-Guillaume et de la place de la Cohue Collinée», et le report des crédits correspondants (15 000 € TTC) ;
- Autoriser le lancement d'une consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour cette nouvelle opération ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### Education

#### Investissements informatiques et mobiliers des écoles pour la rentrée 2018 - unanimité

Sur proposition du Maire adjoint en charge de l'éducation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition en investissement de matériel informatique pour les écoles publiques suivantes :

<u> </u>	<u> </u>	
Poste de prévention illettrisme et accueil des	1 lecteur MP3+écouteurs	71,50€ H.T.
élèves allophones		,
cieves unopriories		
Ecole Mené Est Site de Collinée	2 tablettes numériques	549,83€ H.T.
	1	,
Ecole Mené Est Site de Collinée	1 vidéo-projecteur + kit de montage	1334,00€ H.T.
Ecole Mené Est Site du Gouray	1 vidéo-projecteur + kit de montage	1334,00€ H.T.
Ecole Wiene Est Site da Goditay	1 video projectedi - init de montage	1554,000 11.1.
Ecole Mené Ouest Site de St Gilles-St Gouéno	2 tablettes numériques	549,83€ H.T.
Ecole Mené Ouest Site de St Gilles-St Gouéno	1 vidéo-projecteur + kit de montage	1334,00€ H.T.
Leoie Wiene Ouest Site de St Gines St Godeno	1 video projecteur - mi de montage	1007,000 11.1.

Ecole Mené C	ouest Site de Plessala	2 caméras visualisateurs	157,80€ H.T.
Ecole Mené Ouest Site de Plessala		1 vidéo-projecteur + kit de montage	1399,00€ H.T.
Ecole Mené C	Ouest Site de Plessala	2 tablettes numériques	549,83€ H.T.
Ecole Mené Ouest Site de Plessala		8 micro-casques et 2 enregistreurs	222,50€ H.T.
		Total	7502,29€ H.T.
Tous les sites	Tous les sites Révision de tous les ordinateurs de tous les sites élèves et enseignants avec installation filtrage de l'Education Nationale		1350,00€ H.T.
Total		1350,00€ H.T.	

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition de matériel informatique pour un total de 7502,29€ H.T. et pour le fonctionnement du matériel informatique 1350,00€ H.T.

Sur proposition du Maire adjoint en charge de l'éducation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition de mobilier et de matériel pédagogique pour les écoles publiques suivantes :

i acquisition de moumer et de materier pedagogique pour les	ceoles publiques survantes.	T
Ecole Mené Est Site de Collinée Maternelle	2 draisiennes	238,00€ T.T.C.
Ecole Mené Est Site de St Jacut du Mené	1 panneau d'exposition en liège	61,26€ T.T.C.
Ecole Mené Est Site de Saint Jacut classe de CP dédoublée	Patères, tables, chaises, bancs	1829,04€ T.T.C.
Ecole Mené Est Site de St Jacut du Mené	2 draisiennes	238,00€ T.T.C.
Ecole Mené Ouest Site de Langourla	1 bac à ballons	119,00€ T.T.C.
Ecole Mené Ouest Site de St Gilles-St Gouéno	1 chaise coque	47,39€ T.T.C.
Ecole Mené Ouest Site de Plessala classe de CP dédoublés	Meubles IKEA	557,88€ T.T.C.
Ecole Mené Ouest Site de Plessala classe de CP dédoublés	Tables, chaises, bancs, meuble	2086,58€ T.T.C.
Ecole Mené Ouest Site de Plessala	Meubles IKEA	163,95€ T.T.C.
	Total	5341,10€ T.T.C.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition de mobilier et de matériel pédagogique pour les écoles publiques 2018-2019 pour un total de 5 341,10€ T.T.C.

### Autorisations d'ouverture du multi accueil et des garderies périscolaires - unanimité

Le Conseil Municipal est invité à donner pouvoir au maire pour la prise d'arrêtés permettant l'ouverture des accueils cités ci-dessous :

- Accueil de Loisirs périscolaire du Gouray : rue du 6 août 1944, Le Gouray 22330 LE MENE
- Accueil de Loisirs périscolaire de Langourla : 8 rue André Fauchet, Langourla 22 330 LE MENE
- Accueil de Loisirs périscolaire de Collinée : rue Pierre Gineste, Collinée 22330 LE MENE
- Accueil de Loisirs périscolaire de Saint Jacut du Mené : Rue des écureuils, Saint Jacut du Mené 22330 LE MENE
- Accueil de Loisirs périscolaire de Saint Gouéno : 7 place de l'église, Saint Gouéno 22330 LE MENE
- Accueil de Loisirs périscolaire de Plessala: 1 rue Pierre Botrel, Plessala 22330 LE MENE
- Accueil de Loisirs extrascolaire jeunesse de Collinée: rue du Baillot, Collinée 22330 LE MENE
- Accueil de Loisirs extrascolaire enfance du Gouray : rue du 6 août 1944, Le Gouray 22330 LE MENE
- Accueil de Loisirs extrascolaire enfance de Saint Gouéno : 7 place de l'église, Saint Gouéno 22330 LE MENE
- Multi-accueil de St Gouéno: 7 place de l'église, Saint Gouéno 22330 LE MENE

### **Patrimoine**

### Vente d'une maison à Saint Gilles du Mené - unanimité

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vue de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Considérant que l'immeuble sis 1 impasse des forgerons à Saint-Gilles-Du-Mené appartient au domaine privé de la commune,

Considérant que le dit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines, il est proposé une vente à 80 000 €uros.

Adresse	Références cadastrales	Surface terrain	Surface habitation	Prix de vente du bien
1 impasse des forgerons Saint-Gilles-Du-Mené 22 330 LE MENE	46 292 AB 474	4 a 40 ca (440 m²)	101 m²	80 000 €

Les frais notariés sont à la charge de des acquéreurs,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Vendre le bien à Monsieur SERBAN Traian-Florinel et Madame SERBAN Alexandra-Daniela au prix de 80 000 €
- Donner pouvoir au Maire pour signer le compromis et l'acte authentique d'achat, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.

### Modification de la délibération relative du tarif des concessions de caves urnes à Langourla - unanimité

Lors de sa séance du 8 mars 2018, le conseil municipal a validé les tarifs de cession des caves urnes au cimetière de Langourla.

Sur proposition de Michel Ulmer, maire délégué de Langourla, le conseil municipal est invité à annuler la délibération du 8 mars 2018 et à adopter les tarifs suivants :

- Tarif de concession : 240 € pour 10 ans
- 80 € par tranche de 10 années supplémentaires

Après en avoir délibéré, le conseil adopte la proposition.

Joseph Sauvé précise qu'il lui semblerait pertinent de disposer d'un stock de caves urnes et d'harmoniser les tarifs des concessions au sein des différents cimetières communaux.

## Finances et ressources humaines

### Modification du tableau des effectifs - unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant le départ en retraite d'un agent du service technique,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la délibération 4-2018 05 17 fixant le tableau des effectifs permanents de la commune.

Monsieur le Maire propose :

- de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
- de créer un poste d'adjoint technique à compter du 27 août 2018,
- ainsi de modifier le tableau des effectifs 2018 :

	ETP POSTE	ETP agent
Administrative	21.8	21.2
Adjoint administratif	4	4
Adjoint administratif ppal 1° cl	3	2.8
Adjoint administratif ppal 2° cl	3.8	3.6
Attaché Territorial	7	7
Rédacteur	4	3.8
Animation	11	10.8
Animateur	1	1
Adjoint d'animation	5	5
Adjoint d'animation ppal 1° cl	1	1

Culturelle         1         1           Adjoint du patrimoine         1         1           Médico sociale         1         1           Auxiliaire puériculture ppal 2° cl         1         1           Sociale         5.51         5.31           Agent social         2.6         2.4           Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.         0.91         0.91           Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.         1         1           Educateur principal de jeunes enfants         1         1           Technique         52.04         51.64           Adjoint technique         12.72         12.72           Adjoint technique ppal 1° cl         8.91         8.91           Adjoint technique ppal 2° cl         18.3         18.1           agent de maîtrise         6         5.8           Agent de maîtrise principal         3         3           Ingénieur         1         1           Technicien         1         1           Technicien ppal 1ère classe         1         1	Adjoint d'animation ppal 2° cl	4	3.8	
Médico sociale         1         1           Auxiliaire puériculture ppal 2° cl         1         1           Sociale         5.51         5.31           Agent social         2.6         2.4           Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.         0.91         0.91           Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.         1         1           Educateur principal de jeunes enfants         1         1           Technique         52.04         51.64           Adjoint technique         12.72         12.72           Adjoint technique 1° cl         0.11         0.11           Adjoint technique ppal 1° cl         8.91         8.91           Adjoint technique ppal 2° cl         18.3         18.1           agent de maîtrise         6         5.8           Agent de maîtrise principal         3         3           Ingénieur         1         1           Technicien         1         1           Technicien ppal 1ère classe         1         1	Culturelle	1	1	
Auxiliaire puériculture ppal 2° cl       1       1         Sociale       5.51       5.31         Agent social       2.6       2.4         Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.       0.91       0.91         Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.       1       1         Educateur principal de jeunes enfants       1       1         Technique       52.04       51.64         Adjoint technique       12.72       12.72         Adjoint technique 1° cl       0.11       0.11         Adjoint technique ppal 1° cl       8.91       8.91         Adjoint technique ppal 2° cl       18.3       18.1         agent de maîtrise       6       5.8         Agent de maîtrise principal       3       3         Ingénieur       1       1         Technicien       1       1         Technicien ppal 1ère classe       1       1	Adjoint du patrimoine	1	1	
Sociale         5.51         5.31           Agent social         2.6         2.4           Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.         0.91         0.91           Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.         1         1           Educateur principal de jeunes enfants         1         1           Technique         52.04         51.64           Adjoint technique         12.72         12.72           Adjoint technique ppal 1° cl         0.11         0.11           Adjoint technique ppal 1° cl         8.91         8.91           Adjoint technique ppal 2° cl         18.3         18.1           agent de maîtrise         6         5.8           Agent de maîtrise principal         3         3           Ingénieur         1         1           Technicien         1         1           Technicien ppal 1ère classe         1         1	Médico sociale	1	1	
Agent social       2.6       2.4         Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.       0.91       0.91         Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.       1       1         Educateur principal de jeunes enfants       1       1         Technique       52.04       51.64         Adjoint technique       12.72       12.72         Adjoint technique 1° cl       0.11       0.11         Adjoint technique ppal 1° cl       8.91       8.91         Adjoint technique ppal 2° cl       18.3       18.1         agent de maîtrise       6       5.8         Agent de maîtrise principal       3       3         Ingénieur       1       1         Technicien       1       1         Technicien ppal lère classe       1       1	Auxiliaire puériculture ppal 2° cl	1	1	
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.       0.91       0.91         Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.       1       1         Educateur principal de jeunes enfants       1       1         Technique       52.04       51.64         Adjoint technique       12.72       12.72         Adjoint technique 1° cl       0.11       0.11         Adjoint technique ppal 1° cl       8.91       8.91         Adjoint technique ppal 2° cl       18.3       18.1         agent de maîtrise       6       5.8         Agent de maîtrise principal       3       3         Ingénieur       1       1         Technicien       1       1         Technicien ppal 1ère classe       1       1	Sociale	5.51	5.31	
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.       1       1         Educateur principal de jeunes enfants       1       1         Technique       52.04       51.64         Adjoint technique       12.72       12.72         Adjoint technique 1° cl       0.11       0.11         Adjoint technique ppal 1° cl       8.91       8.91         Adjoint technique ppal 2° cl       18.3       18.1         agent de maîtrise       6       5.8         Agent de maîtrise principal       3       3         Ingénieur       1       1         Technicien       1       1         Technicien ppal 1ère classe       1       1	Agent social	2.6	2.4	
Educateur principal de jeunes enfants         1         1           Technique         52.04         51.64           Adjoint technique         12.72         12.72           Adjoint technique 1° cl         0.11         0.11           Adjoint technique ppal 1° cl         8.91         8.91           Adjoint technique ppal 2° cl         18.3         18.1           agent de maîtrise         6         5.8           Agent de maîtrise principal         3         3           Ingénieur         1         1           Technicien         1         1           Technicien ppal 1ère classe         1         1	Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	0.91	0.91	
Technique         52.04         51.64           Adjoint technique         12.72         12.72           Adjoint technique 1° cl         0.11         0.11           Adjoint technique ppal 1° cl         8.91         8.91           Adjoint technique ppal 2° cl         18.3         18.1           agent de maîtrise         6         5.8           Agent de maîtrise principal         3         3           Ingénieur         1         1           Technicien         1         1           Technicien ppal 1ère classe         1         1	Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	1	1	
Adjoint technique       12.72       12.72         Adjoint technique 1° cl       0.11       0.11         Adjoint technique ppal 1° cl       8.91       8.91         Adjoint technique ppal 2° cl       18.3       18.1         agent de maîtrise       6       5.8         Agent de maîtrise principal       3       3         Ingénieur       1       1         Technicien       1       1         Technicien ppal 1ère classe       1       1	Educateur principal de jeunes enfants	1	1	
Adjoint technique 1° cl       0.11       0.11         Adjoint technique ppal 1° cl       8.91       8.91         Adjoint technique ppal 2° cl       18.3       18.1         agent de maîtrise       6       5.8         Agent de maîtrise principal       3       3         Ingénieur       1       1         Technicien       1       1         Technicien ppal 1ère classe       1       1	Technique	52.04	51.64	
Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl 18.3 18.1 agent de maîtrise 6 5.8 Agent de maîtrise principal 3 Ingénieur 1 1 Technicien 1 Technicien ppal 1ère classe 1	Adjoint technique	12.72	12.72	
Adjoint technique ppal 2° cl agent de maîtrise 6 5.8 Agent de maîtrise principal 3 Ingénieur 1 Technicien 1 Technicien ppal 1ère classe 1 18.3 18.1 3 18.1 18.1 18.1 18.3 18.1 18.1	Adjoint technique 1° cl	0.11	0.11	
agent de maîtrise       6       5.8         Agent de maîtrise principal       3       3         Ingénieur       1       1         Technicien       1       1         Technicien ppal lère classe       1       1	Adjoint technique ppal 1° cl	8.91	8.91	
Agent de maîtrise principal       3       3         Ingénieur       1       1         Technicien       1       1         Technicien ppal lère classe       1       1	Adjoint technique ppal 2° cl	18.3	18.1	
Ingénieur         1         1           Technicien         1         1           Technicien ppal 1ère classe         1         1	agent de maîtrise	6	5.8	
Technicien11Technicien ppal 1ère classe11	Agent de maîtrise principal	3	3	
Technicien ppal 1ère classe 1 1	Ingénieur	1	1	
	Technicien	1	1	
	Technicien ppal 1ère classe	1	1	
Total général 92.35 90.95	Total général	92.35	90.95	

### Tarifs du bus scolaire pour l'année scolaire 2018/2019 - unanimité

Monsieur le Maire présente les tarifs du service transport :

• Transports scolaires

ETABLISSEMENTS	TARIFS		
Collège Collinée	115 € /année scolaire		
Ecole primaire Le Gouray	1,22€ / Jour		

Les transports entre les écoles primaires Collinée et St Jacut sont gratuits.

• Autres transports

		TARIFS CH		DEPLACEMENT DIMANCHE ET JOUR FE- RIES		TARIFS KILOMETRIQUES
		FORFAIT MINIMUM FACTURE 3H à 22€ / HEURE	DEPLACEMENT DE PLUS DE 3 HEURES	FORFAIT MINIMUM FACTURE 3H à 44 € / HEURES	DEPLACEMENT DE PLUS DE 3 HEURES	
Grand car	associations/ EHPAD / CCAS	66 €	22€/H	132€	44€/H	0.80€/km
Moyen car	associations/ EHPAD / CCAS		0,62€/km			

# Adhésion au groupement de commande RGPD (règlement général sur la protection des données) organisé par LCBC - unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016, applicable au sein des Etats membres le 25 mai 2018,

Vu la délibération n°2017/55 du CDG22 du 27 novembre 2017 actualisant la convention d'adhésion aux missions supplémentaires à caractère facultatif du CDG22 prévoyant la possibilité de mettre à disposition des collectivités territoriales et établissements publics un délégué à la protection des données,

Vu la délibération n°04-2016-01-16 du Conseil Municipal du 13 janvier 2016 autorisant la signature de la convention d'adhésion de la commune aux missions supplémentaires à caractère facultatif du CDG22,

CONSIDERANT que la commune peut disposer, dans le cadre de la convention d'adhésion aux missions supplémentaires à caractère facultatif signée en 2017 avec le CDG22, de la mise à disposition d'informaticiens et agents qualifiés en matière de protection et sécurisation des données,

Monsieur Le Maire rappelle que, dans le cadre de leurs missions et dans un contexte de développement de l'administration électronique et des usages numériques, les collectivités territoriales et établissements publics territo-

riaux utilisent, collectent et traitent de nombreuses données à caractère personnel, tant pour la gestion de leurs services publics locaux que pour celle de leur structure.

A ces fins, sont constitués des fichiers de toute nature, papier ou informatiques, contenant de nombreuses informations relatives aux administrés comme aux agents: état civil, fichiers électoraux, fichiers périscolaires, fichiers des bénéficiaires d'aides sociales, fichier d'abonnées, fichier de police municipale, fichiers de ressources humaines, vidéosurveillance, géo localisation, etc. contenant des données à caractère personnel sensibles (données médicales, numéro de sécurité sociale, appartenance syndicale, biométrie, etc.).

Monsieur le Maire souligne que la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données est un droit fondamental et que chacun a droit au respect de sa vie privée. Depuis 1978, la législation protège les données personnelles. Elle a été récemment renforcée par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGP) du 27 avril 2016 qui s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018.

Ce règlement qui renforce les obligations des responsables de traitements et les droits des personnes concernées, augmente les risques de sanction et impose, pour toute autorité publique effectuant des traitements de données à caractère personnel, la désignation d'un délégué à la protection des données (art.37 du RGPD).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNE le CDG22, délégué à la protection des données de la commune
- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes opérations nécessaires d'une part, à la désignation du délégué à la protection des données auprès du CDG 22 et de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et d'autre part, à la réalisation des missions du délégué à la protection des données.
- DECIDE de rejoindre, parallèlement, le groupement de commandes Loudéac Communauté Bretagne Centre qui a également sollicité le CDG 22 pour un accompagnement dans la démarche (une proposition tarifaire plus avantageuse pouvant être proposée).

### Renégociation des emprunts du budget chaufferie

Sur proposition du maire, ce point est reporté au conseil municipal de septembre 2018

### **Questions diverses**

#### Participation au financements de formations informatiques pour les particuliers - unanimité

La commission Mobilité rappelle que fin 2017, Le Mené a mis en place le Visa Internet Bretagne en partenariat avec la Région Bretagne.

Cette formation a permis à 16 personnes d'acquérir les bases d'internet et de l'ordinateur en 10 heures de formation, en présence d'un formateur de la Maison Familiale Rurale (MFR). Ce dispositif régional n'est pas reconduit en 2018, malgré la réussite de la formation et les nombreuses demandes qui n'ont pas pu être satisfaite. A ce jour, une quarantaine de personnes se sont manifestées pour bénéficier de ces formations internet et des habitants continuent de venir en mairie pour demander des cours d'informatique.

La Maison Familiale Rurale accepte de recommencer à dispenser cette formation, à hauteur de 100€ par personne formée.

Il est proposé de prendre en charge 50% des coûts de formation, les habitants payant les 50€ restant directement à la MFR.

Ce dispositif permet de répondre à la demande des habitants, dans l'attente qu'une autre solution soit trouvée au niveau de LCBC (programme cybercommune par exemple).

Le conseil municipal:

- VALIDE la proposition présentée par la commission,
- VALIDE une participation de la commune à hauteur de 50€ par participants.
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

### Acquisition de photocopieurs pour la mairie et l'école de Saint Gilles du Mené - unanimité

Le conseil municipal est informé de la nécessité de procéder au renouvellement de 2 photocopieurs :

- Mairie déléguée de Saint Gilles du Mené
- Ecole de Saint Gilles du Mené

Le conseil municipal est informé des propositions formulées par la société Loudéac Bureautique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, valide :

- Pour la mairie de Saint Gilles du Mené :
  - L'acquisition d'un photocopieur Olivetti MF 254 au prix de 3 280,00 e HT prix de la feuille de 0,0035 en noir et blanc et 0,035 en couleur auprès de la société Loudéac Bureautique
- Pour l'école de Saint Gilles du Mené :
  - L'acquisition d'un photocopieur Olivetti MF 254 au prix de 3 280,00 e HT prix de la feuille de 0,0035 en noir et blanc et 0,035 en couleur auprès de la société Loudéac Bureautique
- Donne pouvoir au maire pour signer tous documents se référent à ces acquisitions